



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 04/03/2021

## L'AÉRODROME DE VALENCE-CHABEUIL OBTIENT LA QUALIFICATION DE POINT DE PASSAGE FRONTALIER

Le préfet de la Drôme se félicite de l'accord de principe du ministre de l'Intérieur faisant de l'aérodrome de Valence-Chabeuil un point de passage frontalier (PPF).

Un point de passage frontalier est un lieu habilité par les autorités compétentes à établir des liaisons en dehors de l'espace Schengen. Les gares ferroviaires, les ports maritimes ainsi que les aéroports ou aérodromes peuvent devenir des PPF.

Cette décision intervient alors que les travaux d'agrandissement de l'aérogare sont en cours d'achèvement. L'ensemble du dispositif sera donc prêt à fonctionner prochainement, dans le respect des règles relatives à l'état d'urgence sanitaire.

La qualification PPF va contribuer à l'attractivité de la Drôme. C'est une opportunité d'ouverture du département à l'international : les destinations proposées seront principalement tournées vers l'Asie, le Moyen-Orient et le Maghreb. Ainsi, l'aérodrome de Valence-Chabeuil offrira de nouvelles facilités de voyage pour la population drômoise et un accès simplifié au territoire facilitant son développement économique et touristique.

A terme, un vol par semaine en été pourrait être programmé, de sorte que cet essor qualitatif aura très peu d'incidence sur l'environnement ou la qualité de vie des riverains.

## Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

